

## SYNTHÈSE DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2021

### CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS Arc en Ciel 2034

De 1992 à 2019, le district de l'agglomération nantaise a confié à la société Arc en Ciel, dans le cadre d'une convention de délégation de service public (DSP), la réalisation et l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron. L'exécution de cette convention de délégation de service public a été poursuivie par la Communauté Urbaine de Nantes puis la Métropole.

La nouvelle Délégation est mise en œuvre en association avec la Carène, constituant ainsi, un groupement d'autorités concédantes dont NM est le coordonnateur.

Le nouveau contrat de DSP Arc en ciel 2034, géré dans le cadre d'une société dédiée, a démarré le 1er mars 2019. L'exploitant/concessionnaire reste le même : Veolia (via sa filiale GEVAL).

Le CTVD comprend 3 ateliers dont le concessionnaire assure les travaux contractuels (conception, financement, réalisation), l'exploitation et la maintenance :

- **Un nouveau centre de tri des collectes sélectives (ATCS)** : 100 % de la collecte sélective de Nantes Métropole et de la Carène y est traitée pour un tonnage prévisionnel de 41 000 t annuel. La nouvelle chaîne permet le tri de la collecte sélective avec extension des consignes de tri des plastiques. Il intègre la robotique tout en préservant le travail manuel.
- **Un atelier de traitement du tout-venant (ATV)** : Il reçoit le tout-venant des déchetteries et les encombrants de Nantes Métropole. La refonte de l'atelier permet la réalisation d'un pré-tri en vue d'une valorisation matière à la marge (métaux et bois), d'une valorisation énergétique de 25 % du flux tout-venant de Nantes Métropole, et de la production de Combustible Solide de Récupération destiné aux cimenteries et chaufferies dédiées. En parallèle, les réflexions sur le tri à la source en déchetterie et le développement de la Responsabilité Elargie des Producteurs (R.E.P.) ameublement visent à diminuer les tonnages de ce flux.
- **Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE)** dont l'énergie, produite par la combustion des déchets ménagers résiduels, est désormais orientée en priorité vers le nouveau réseau de chaleur urbain Nord-Chézine (à compter d'octobre 2020), mais également toujours (en plus petite quantité toutefois) vers l'usine voisine Arcelor Mittal qui l'utilise dans son process industriel. A partir de cette énergie, d'électricité est également produite pour l'autoconsommation du site, le résiduel étant vendu à EDF dans le cadre d'un contrat cadre.

## DONNÉES QUANTITATIVES

Données quantitatives	2019	2020	2021
<b>UVE</b>			
Ordures ménagères (OM) – NM	31042	30 979	29 580
Ordures ménagères (OM) – La Carène	25677	29 538	28 672
Ordures ménagères – Tiers	32486	24 170	23 447
Tout-Venant incinérable NM	3621	4 289	5 916
Autres déchets (refus de tri, refus ATV)	4959	8 360	8 815
<b>TOTAL</b>	<b>97785</b>	<b>97 336</b>	<b>96 430</b>
<b>ATCS</b>			
Collectes sélectives (CS) – NM	28088	22 814	26 946
Collectes sélectives (CS) – La Carène	7041	7 067	7 564
Collectes sélectives (CS) – Tiers	369	4 111	5 810
<b>TOTAL</b>	<b>35 498</b>	<b>33 992</b>	<b>40 320</b>
<b>ATV</b>			
Tout-venant des déchetteries et encombrants – NM	29190	27 639	30 160
<i>Dont enfouis</i>	<i>20880</i>	<i>22 034</i>	<i>22 234</i>
<i>Dont valorisation matières (bois, ferraille)</i>	<i>51</i>	<i>129</i>	<i>915</i>
<i>Dont incinérés</i>	<i>3622</i>	<i>5 203</i>	<i>7 346</i>
<i>Dont valorisation CSR</i>	<i>61</i>	<i>303</i>	<i>6 614</i>
Déchets Industriels CSRisable	18882	5 307	7 655
<b>TOTAL Déchets réceptionnés Arc en Ciel 2034</b>	<b>172 775</b>	<b>151 625</b>	
<i>Déchets NM</i>	<i>88 320</i>	<i>81 432</i>	<i>86 988</i>
<i>Déchets CARENE</i>	<i>32 718</i>	<i>36 605</i>	<i>36 236</i>
<i>Déchets Tiers</i>	<i>51 737</i>	<i>33 588</i>	<i>36 912</i>

De légers écarts de données peuvent être constatés entre le rapport délégataire ARC-EN-CIEL et le rapport annuel Nantes Métropole.

## DONNÉES FINANCIÈRES

	DSP 2020	DSP 2021	Evolution 2020-2021
<b>Chiffre d'affaires HT</b>			
Mission obligatoire	12 367 555 €	14 789 416 €	19,6%
NM	9 303 329 €	11 678 617 €	25,5%
Carene	3 064 226 €	3 110 799 €	1,5%
Déchets tiers	4 204 241 €	5 510 597 €	31,1%
Recettes énergie et matière	1 293 866 €	2 414 122 €	86,6%
<b>TOTAL</b>	18 051 529 €	22 924 470 €	27,0%
<b>Résultats de l'exercice</b>	4 232 518 €	3 127 993 €	-26,1%

L'année 2021 est à nouveau une année en déficit pour AEC 2034 : -3,1 millions d'euros. Les raisons sont multiples : des frais de personnel beaucoup plus importants que prévus (notamment recours à l'interim suite à la mise en place du 3ème poste sur l'ATCS), des coûts d'entretien courant et locations d'engins supérieurs, des détournements de déchets non prévus mais aussi des difficultés sur l'ATV (refus de tri, écoulement du CSR) ont creusé le déficit : AEC 2034 a du baisser sa production de CSR en début d'année (et donc refuser des déchets tiers) ce qui a pénalisé le résultat.

## SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Auto-surveillance et contrôles externes des rejets atmosphériques de l'incinérateur :

La surveillance environnementale de l'installation est réalisée via une autosurveillance en continu et via des campagnes de mesures ponctuelles. En 2021 aucune pénalité n'a été appliquée à Arc en Ciel 2034 suite à des dépassements aux seuils des valeurs d'émissions de rejets atmosphériques.

- Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement d'Alcea par Air Pays de la Loire

Les conclusions de la campagne de mesures seront présentées lors de la prochaine CSS (commission de suivi de site) par Air Pays de la Loire.

## FAITS MARQUANTS 2021

### UVE :

L'année 2021 a été marquée par une très bonne performance énergétique: 104 %. 3 raisons à cela : une très bonne fourniture au réseau de chaleur urbain (NOVAE), le maintien de la vente de vapeur à Arcelor et un très bon fonctionnement du GTA. Par ailleurs l'usine s'est très peu arrêtée en 2021.

Concernant les problématiques de nuisances sonores riverains : très peu de plaintes de riverains en 2021. Cette problématique a d'ailleurs été qualifiée de close lors de la Commission de Suivi de Site par les associations présentes. NM reste néanmoins très vigilante car des plaintes sont survenues au 2ème trimestre 2022.

### ATCS

Suite à la réception avec réserves du centre de tri, un protocole et un avenant ont été conclus avec Arc-en-Ciel 2034 pour les inciter à atteindre rapidement les objectifs contractuels. Des travaux mineurs ont été réalisés dans l'objectif d'améliorer la disponibilité de l'installation et les performances du centre de tri ;

L'ATCS a fonctionné en 3 postes durant l'année, la principale raison est l'importance des déchets tiers en 2021, AEC 2034 a traité des déchets de collectes sélectives de centre de tri en panne sur d'autres territoires.

### ATV

AEC 2034 rencontre des problématiques de débouchés pour le CSR produit, limitant la capacité d'AEC 2034 à traiter des déchets tiers et à valoriser le refus de tri en CSR.

**Évolutions contractuelles :** signature du protocole transactionnel portant sur 2 sujets : l'impact de la pandémie de COVID 19 et la réalisation des travaux complémentaires. Des négociations ont été menées avec AEC 2034 et ont débouché à un accord de prise en charge d'une partie des demandes d'AEC 2034.